

Dachorganisation der Schweizer Bauwirtschaft
l'organisation nationale de la construction
organizzazione nazionale della costruzione

bauenschweiz
construction suisse
costruzione svizzera

Rapport annuel **2009**





Table des matières

A Rapport sommaire du président	4
B Rapport sommaire du directeur	5
C Politique	6
D Relations publiques	9
E Projets, groupes de travail et représentations	10
F Coordination interne	12
G Organes, secrétariat central, secrétariats de groupe, organisations membres	14
H Situation de l'industrie de la construction	16
I Résolution relative à la révision de la loi sur le CO ₂	17
J Comptes annuels / bilan	18 / 19





A Rapport sommaire du président

L'année 2009 n'a pas apporté que des éléments positifs pour l'économie nationale. Le secteur financier et des segments importants de l'industrie d'exportation ont vécu une année mouvementée et n'ont malheureusement pas encore retrouvé le cap.

Des flux financiers énormes ont rallumé la convoitise de certaines personnes et généré des difficultés à l'économie réelle. Des managers (et non des propriétaires d'entreprises qui supportent les risques) ont largement contribué à cette situation, en raison de la distribution de bonus extraordinaires, au lieu de relever le capital propre de leurs entreprises. Surtout en fin d'année, les statistiques conjoncturelles ont affiché des chiffres de faillite d'entreprises sans précédent (+ 26,7 %). Aujourd'hui, il semble que nous soyons sortis du creux de la vague. Pour l'économie immobilière et de la construction, il est cependant prématuré d'être optimiste. L'expérience nous a en effet montré que de graves crises affectent également la branche de la construction, et cela avec un certain décalage.

L'endettement des pouvoirs publics, les grands dossiers de la politique sociale, tels que l'AVS, l'AI, la LAMal, l'AC, de même que le chômage croissant me préoccupent. Nos principaux partenaires commerciaux, en particulier les pays de l'UE, sont fortement endettés, ce qui entraînera inévitablement des incidences négatives pour notre pays. Dans la construction, nous savons que nous nous portons bien seulement lorsque l'Etat, l'économie et les citoyens sont également en bonne santé.

S'agissant des prochains programmes d'allègement budgétaires publics, on peut s'attendre à ce que les investissements en soient aussi touchés. Ce qui serait une grave erreur, sachant que les investissements reportés constituent les dettes de demain. Notre réseau de transport performant demeure certes un avantage comparatif indéniable pour le développement futur de notre économie. La construction de logements évoluera aussi à la baisse dans un proche avenir. Les raisons à cette situation sont principalement la réduction de l'immigration, le mauvais

climat de consommation et la situation sur le marché du travail. On ne peut nourrir quelques espoirs que pour le marché de la transformation et de la rénovation, qui sera encouragé grâce aux aides publiques, telles que l'affectation partielle de la taxe sur les combustibles, et à d'autres mesures d'encouragement. La branche de la construction a prouvé à maintes reprises qu'elle peut faire face à de profondes mutations. Lorsqu'il fait beau temps, on oublie hélas souvent une vérité qui demeure toujours valable : «Il n'y a pas de situation plus difficile à supporter que celle pleine de succès» !

Les experts sont unanimes : le marché immobilier suisse semble bien résister à la crise. Si bien qu'il ne sera pas nécessaire, comme dans les années nonante, de devoir amortir 50 milliards de francs et d'entraîner par là même la perte d'indépendance de certains établissements bancaires. Je suis persuadé que l'économie suisse retrouvera bientôt son essor et sa vigueur d'antan.

2009 a été une bonne année pour les entreprises de l'industrie de la construction. Relevons, par exemple, les succès importants de notre organisation nationale enrégistrés dans le domaine de l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs de même que des délais de paiement de la Confédération. Je tiens à exprimer ma vive gratitude à toutes les organisations membres et aux groupes de base. Grâce à leur soutien financier et l'engagement personnel de leurs délégués, notre organisation nationale enrégistrés a beaucoup gagné en efficacité, avec un effectif et des moyens restreints.

Mes remerciements s'adressent également au comité qui fixe les orientations politiques de **constructionsuisse** et au secrétariat central qui les met en œuvre de façon efficace et avec la clé des résultats très positifs.

constructionsuisse vous souhaite une année 2010 couronnée de succès et se réjouit à l'avance de pouvoir compter sur votre précieuse collaboration.

Robert Keller
Président de **constructionsuisse**





B Rapport sommaire du directeur

L'actualisation des idées directrices et de la stratégie ainsi que les orientations à donner pour l'organisation et les ressources du secrétariat central ont été au centre des préoccupations du comité en 2009. Les principes essentiels pour le renouvellement des membres du comité ont aussi été fixés.

Comme nous l'avions envisagé en 2008, le comité s'est attelé activement, durant l'année sous revue, à examiner l'orientation générale à donner à notre organisation nationale. Pour cela, il s'est réuni à huis clos début octobre 2009. L'organe dirigeant de **constructionsuisse** a d'abord focalisé son attention sur les objectifs et les stratégies à mettre en œuvre pour la période 2009-2012. La nouvelle stratégie s'appuie largement sur celle du passé, mais elle sera adaptée là où c'est nécessaire, pour tenir compte des mutations intervenues et des nouveaux défis. Se fondant sur ces éléments, le comité a élaboré de nouvelles idées directrices qui remplaceront celles promulguées en 1997 et qui seront présentées pour approbation à l'assemblée plénière de printemps 2010.

La planification de la composition du comité a également été un point inscrit à l'ordre du jour. Ainsi, dès début 2010, Alfons Kaufmann, président de l'Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres (ASEPP) a remplacé Emil Weiss en qualité de président du groupe de base «Second œuvre et techniques du bâtiment». Le comité a aussi défini les éléments de référence essentiels pour la succession du président de **constructionsuisse** et a mis en route le processus de nomination. Lors de l'assemblée plénière de printemps 2010, il est prévu d'élire le nouveau président, qui prendra ses fonctions après l'assemblée plénière d'automne 2010.

Le comité s'est aussi penché sur la future organisation du secrétariat central et de son personnel. Lors de sa réunion du 19 novembre 2009, il a pris connaissance d'un projet de concept d'entreprise pour le secrétariat central, pris les premières décisions de principe et chargé ce dernier de remanier le concept de base. Il a adopté ce concept début 2010 qui comprend notamment des objectifs concernant les prestations à fournir, l'organisation du secrétariat central, les fonctions de son équipe ainsi que les moyens financiers à mettre à disposition à moyen terme.

Au cours de l'exercice sous revue, **constructionsuisse** a enregistré 5 nouvelles adhésions. Il s'agit de l'Association suisse des géologues (CHGEOL), la Swiss Engineering (UTS), l'Association suisse des entreprises horticoles JardinSuisse, la Société des entrepreneurs suisses en échafaudages (SESE) ainsi que des Facility Management Services CHfms. Par ailleurs, en fin d'année, des démarches ont été entreprises pour faire adhérer l'Association suisse du carrelage (ASC) au sein de notre organisation. L'intérêt croissant de s'affilier à notre groupe confirme que notre organisation nationale de la construction est sur la bonne voie. En élargissant ainsi l'effectif de ses membres, elle renforce également sa légitimité et son influence. Nous souhaitons la plus cordiale des bienvenues aux nouvelles organisations membres ayant rejoint notre organisation nationale en 2009.

Le secrétariat central remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès de notre organisation au cours de l'année écoulée. Il se réjouit de poursuivre la collaboration avec les organisations membres, le comité, les groupes de base, les groupes de travail et les autres instances de l'organisation nationale. Grâce au soutien de tous nos membres, nous serons, ensemble, en mesure de franchir des pas décisifs pour améliorer les conditions-cadre de l'économie de la construction.

Charles Buser
Directeur de **constructionsuisse**



La branche de la construction a enregistré des progrès réjouissants dans plusieurs domaines: hypothèque légale des artisans et entrepreneurs, marchés publics, législation sur l'aménagement du territoire, loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée, etc. Par contre, s'agissant de la législation sur la sécurité des produits, la clarté et la sécurité juridique du droit suisse sont estimées, hélas, moins importantes que l'eurocompatibilité forcée. D'autres projets avancent trop lentement, p. ex. l'harmonisation formelle du droit de la construction ou de la législation sur les marchés publics, tandis que le dossier du marché intérieur de l'économie de la construction se fait toujours attendre.

Hypothèque légale des artisans et entrepreneurs

Pendant plus de 4 ans, **constructionsuisse** s'est consacrée de manière intensive à la révision partielle du CCS. Le projet prévoit l'introduction de la cédula hypothécaire de registre et la modification de toute une série de dispositions relatives aux droits réels. Les entreprises de construction sont concernées en particulier par la réforme de **l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs**. Cet instrument éprouvé a pour but de garantir le paiement des artisans à l'achèvement de leurs travaux et qui, par leurs prestations, ont généré une plus-value sur un terrain. Le Conseil fédéral et le Parlement ont cette fois-ci pris des mesures sérieuses en faveur des PME. Ils ont maintenu le gage immobilier légal en le renforçant de manière ponctuelle: ils y ont assujéti les créances des artisans et des entrepreneurs employés à la construction de bâtiments ou d'autres ouvrages sur l'immeuble pour lequel ils ont fourni des matériaux ou du travail seulement. Désormais, les travaux de destruction, de montage d'échafaudages, de sécurisation d'une excavation et d'autres travaux semblables sont expressément pris en compte. De plus, le droit de requérir l'inscription d'une hypothèque est expressément ancré dans la loi dans le cas où le débiteur de la créance est un locataire, etc. Le délai pour l'inscription de l'hypothèque au registre foncier est désormais de quatre au lieu de trois mois à compter de la date de l'achèvement des travaux. En outre, une grave lacune est comblée dans la loi: la constitution d'un cautionnement lé-

gal de la collectivité publique devrait faire en sorte que l'entrepreneur ne se retrouve pas les «mains vides», et on veut précisément l'éviter pour la réalisation de mandats publics. De plus, l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs est maintenue dans son intégralité pour les sous-traitants, point qui avait fait l'objet de nombreuses controverses.

Révision du droit sur les marchés publics

Le groupe de travail s'est penché depuis de nombreuses années sur la révision du droit sur les marchés publics, qui constitue un dossier important pour **constructionsuisse**. Ce groupe entretient des contacts permanents et fructueux avec les autorités. Le Conseil fédéral a pris la décision, à mi-2009, de procéder par étapes. C'est ainsi que les nouveautés ayant des incidences positives pour l'évolution de la conjoncture seront rapidement mises en vigueur par voie d'ordonnance. Parallèlement, le Conseil fédéral introduira des mesures à l'échelon de la loi permettant d'accélérer la procédure d'adjudication. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a été chargé d'élaborer le message concernant la révision partielle anticipée de la loi sur les marchés publics (LMP). La révision totale de la loi ne sera prévue qu'après la révision de l'ordonnance. Enfin, le Conseil fédéral a renoncé à une harmonisation partielle au niveau suisse du droit sur les marchés publics, compte tenu de l'opposition presque généralisée des cantons. Les modifications de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP) ont été approuvées par le Conseil fédéral le 18 novembre 2009 qui en a fixé l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. La branche de la construction relève avec satisfaction que certains de ses postulats ont été introduits dans l'ordonnance. Il s'agit p. ex. des délais de paiement qui seront maintenant en règle générale (seulement) de 30 jours, de la tendance de s'écarter de la concurrence pure des prix pour les critères d'adjudication. Par ailleurs, on a tenu compte (partiellement) d'une exigence proposée par les bureaux de planification, demandant la mention expresse des prestations intellectuelles dans l'OMP. La prochaine étape sera maintenant d'entamer sans tarder la révision totale de la loi fédérale (LMP), et cela sur la base de l'avant-projet du 30 mai 2008, tout en



C

prenant aussi en considération les inputs de l'économie (de la construction) ainsi que l'harmonisation du droit de la construction de la Confédération et des cantons.

Révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

Le développement territorial a **besoin** d'un cadre de planification. Avec le projet d'une nouvelle loi sur le développement territorial (LDTer), soumis en procédure de consultation jusqu'au 17 avril 2009, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a cependant risqué de jeter le bébé avec l'eau du bain ! **construction suisse** est montée au front, à l'instar des cantons et des associations économiques, qui se sont aussi opposés catégoriquement à ce projet et notamment aux éléments suivants: dimensionnement trop restrictif des zones à bâtir, réexamen des zones à bâtir à l'échelle nationale avec déclassement après coup **sans** dédommagement en des surfaces à bâtir surdimensionnées, nouvelles compétences pour la Confédération prises sur les prérogatives des cantons et élargissement de la législation en proposant des dispositions difficilement applicables. Le Conseil fédéral a finalement renoncé, à juste titre, à cette révision totale et prévoit maintenant d'opposer un contre-projet indirect limité – une révision partielle de la LAT – à l'initiative pour le paysage. A la place des 80 articles prévus, le projet ne comprend aujourd'hui plus que 8 articles concernant des points qui exigent d'entreprendre certaines démarches, en particulier la nécessité d'améliorer les plans directeurs cantonaux et d'encourager la densification effective vers l'intérieur. Nous émettons cependant quelques doutes à accepter la priorisation en grande partie des transports publics et que les cantons soient contraints d'effectuer des déclassements des zones à bâtir. Nous estimons aussi que l'exigence de la mise à disposition des zones à bâtir dans la conception prévue et que les moratoires des mises en zone envisagés par les dispositions transitoires sont des propositions allant plutôt trop loin. **construction suisse** examinera attentivement le nouveau message du 20 janvier 2010 et fera part de ses observations et propositions lors des délibérations parlementaires.

Améliorer la protection des maîtres d'ouvrage (motion et initiative parlementaire)

Fin 2008, la Commission des affaires juridiques du Conseil national, par 13 voix contre 12, a pris la décision de déposer une motion de la commission ayant la même teneur que l'initiative parlementaire de la conseillère nationale Hildegard Fässler, qui envisage de réunir et de compléter, sous un unique nouveau titre dans le Code des obligations (CO), les dispositions relatives aux prestations en matière d'architecture et de construction. Les architectes, ingénieurs et entrepreneurs auraient été bien sûr quotidiennement concernés par le contenu de cette motion. La Fédération des architectes suisses FAS, en collaboration avec **construction suisse**, a donc fait parvenir au Parlement un argumentaire bien étoffé apportant des précisions sur le sujet et résumant les raisons pour lesquelles elle s'oppose aux modifications du CO que propose la motion. Le Conseil national a finalement rejeté la motion, le 27 avril 2009, et n'a pas donné suite à l'initiative.

Législation sur le CO₂

Le 16 mars 2009, notre organisation s'est prononcée, en procédure de consultation, sur les modifications apportées à la **loi sur le CO₂**. **construction suisse** a proposé d'accorder la priorité aux mesures volontaires et que la Suisse se calque, pour la fixation des objectifs climatiques après 2012, sur l'évolution des mesures prises au niveau international. Une partie importante des objectifs doit être réalisée dans notre pays. La proposition d'affectation partielle renforcera l'efficacité d'une éventuelle taxe sur le CO₂, mais ne saurait entraîner la légitimation de cette taxe. Le principe prévu du «grandfathering» (clause d'antériorité) pour la répartition des droits d'émission pénalise toutes les entreprises qui – à l'instar de l'industrie du ciment – ont déjà pris des mesures pour réduire les émissions de CO₂ et qui les ont déjà massivement réduites entre 1990 et 2010. Nous estimons qu'il faut plutôt se baser sur la loi actuelle que de vouloir entreprendre une révision totale de la législation. Ces principes ont été unanimement confirmés par les délégués de **construction suisse**, qui ont accepté, lors de l'assemblée plénière d'automne du 12 novembre 2009, la résolution «Pas de politique climatique expérimentale».



Le 12 juin 2009, les Chambres ont décidé qu'un tiers des recettes provenant de la taxe sur le CO₂, mais au maximum 200 millions de francs par année, soit utilisé pour réduire les émissions de CO₂ dans les bâtiments. Ces moyens se répartiront, premièrement, en une aide financière globale en faveur des cantons pour l'assainissement énergétique des immeubles d'habitation et administratifs et, deuxièmement, pour promouvoir les énergies renouvelables, la récupération de la chaleur et l'amélioration des techniques du bâtiment, et cela pour un tiers au maximum/an de l'affectation partielle de la taxe. Dans sa prise de position de fin novembre 2009 concernant la modification de l'ordonnance sur le CO₂, **constructionsuisse** a souligné l'importance du deuxième volet des moyens mis à disposition et que celui-ci ne doit pas être négligé dans l'ordonnance.

Sécurité des produits

En 2009, la loi sur la sécurité des produits a fait l'objet de délibérations au Parlement. **constructionsuisse** a proposé, aux commissions parlementaires, le renvoi du projet de loi au Conseil fédéral. Le remaniement du projet de loi devrait améliorer la sécurité du droit, en particulier pour les PME en ce qui concerne la relation entre la loi et les législations sectorielles correspondantes. Par ailleurs, il faudrait tenir compte des spécificités du domaine des produits de la construction, en tant que produits intermédiaires, et des efforts de révision de la Directive UE relative aux produits de construction. Il faudrait aussi limiter les dispositions réglementaires au strict minimum. Malheureusement, notre organisation nationale n'est pas parvenue à imposer son point de vue dans ce domaine. Néanmoins, le Parlement a remis une motion au Conseil fédéral lui proposant d'entreprendre, jusqu'à fin 2010, un toilettage de la législation spéciale sur la sécurité des produits, tenant compte de l'euro-compatibilité des modifications proposées. Le but consiste ainsi à éviter des doublons avec la nouvelle loi fédérale sur la sécurité des produits.

Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée

Le 12 juin 2009, les Chambres fédérales ont entériné la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée, partie A (allègement pour les entreprises) et l'ont simplifiée, tenant ainsi compte des exigences de l'économie. A fin octobre, **constructionsuisse** a souscrit à un appel d'economiesuisse exigeant du Conseil fédéral et du Parlement d'entamer une deuxième étape visant à fixer un taux unique à un niveau bas.

Harmonisation formelle du droit de la construction

Durant l'année écoulée, deux nouveaux cantons ont adhéré à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction. Cinq cantons en font maintenant partie. Si l'on considère que l'harmonisation dans ce domaine n'est pas une mince affaire et que les préparatifs d'adhésion d'autres cantons vont bon train, il faut cependant reconnaître que la vitesse de traitement de ce dossier, qui revêt une grande importance pour la branche de la construction, est plutôt décevante.

Autres projets ayant fait l'objet d'une consultation

Début 2009, **constructionsuisse** s'est prononcée en faveur du projet mis en consultation sur la modification de la **loi fédérale sur l'énergie**. Ce projet prévoit encore d'autres mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le 15 avril 2009, notre organisation s'est également prononcée pour **l'arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires**. S'agissant de **l'arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération**, **constructionsuisse** a demandé des corrections à la répartition déséquilibrée des moyens financiers pour l'infrastructure routière, tout en souhaitant vivement qu'aucun retard ne soit pris dans la réalisation des projets de construction.



D Relations publiques

Par ses relations publiques, constructionsuisse souhaite consolider et étendre sa renommée importante auprès des décideurs à l'échelon suisse en continuant à la développer dans la mesure du possible. La communication interne a pour but de prouver aux membres, par le biais de chiffres et de faits, l'utilité des prestations proposées par constructionsuisse.

constructionsuisse a diffusé **trois communiqués de presse** durant l'année sous revue. Les agences Associated Press (AP) et l'Agence Télégraphique Suisse (ATS) ont chaque fois reçu nos prises de position relatives aux procédures de consultation ou d'audition. Les **Reflets de la construction**, comprenant des contributions rédactionnelles sur l'actualité politique et la branche de la construction ainsi qu'une appréciation de la conjoncture ont été, à l'instar des autres années, publiés chaque trimestre. Il est possible de consulter, sur notre **site internet**, les prises de position de **constructionsuisse** sur des projets de loi, les informations sur ses manifestations et le calendrier des principaux rendez-vous destinés à nos membres ou aux organisations proches de la construction. Douze «**Screenings politiques**» et quatre «**Projectreportings**» ont été diffusés à nos membres.

L'**Assemblée plénière de printemps** s'est tenue au Campus Sursee, centre de formation de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE). Après l'examen des affaires statutaires et l'élection de l'ensemble des membres du comité, Martin Neff, Chef Economiste du Credit Suisse, a présenté un tour d'horizon rétrospectif et prospectif des incidences de la crise économique mondiale pour notre pays et en particulier pour la branche de la construction. Après la présentation de la rénovation et de l'agrandissement du centre de formation de Sursee, par le chef du secteur hôtelier, et le cocktail dînatoire, les délégués de **constructionsuisse** ont pu visiter le centre de formation.

La **rencontre avec les parlementaires**, au début de la session d'été 2009 des Chambres fédérales, a été consacrée

aux questions liées aux programmes conjoncturels de la Confédération. Une bonne centaine de personnes ont assisté à cette rencontre, dont 40 parlementaires et un nombre considérable de représentants de l'échelon suprême des autorités et des associations. Plusieurs intervenants des milieux de la politique, des instituts de recherche conjoncturelle et de l'industrie de la construction ont abordé différents aspects liés à l'opportunité de ces programmes et aux effets qu'ils peuvent générer pour notre branche. Les exposés ont prouvé qu'il n'est pas question de gonfler massivement les investissements par des programmes conjoncturels à court terme, en engageant des moyens financiers importants dans la construction. Cet avis est motivé pour des considérations d'économie d'entreprise, de politique financière, d'efficacité et de faisabilité des investissements. La construction et, en fin de compte, aussi la société pour laquelle nous construisons, a surtout besoin que l'Etat engage sans cesse des moyens importants dans des investissements efficaces et durables dans le temps.

La **réunion au sommet** organisée une fois par année avec les **banques et l'industrie de la construction** a porté sur la crise de l'économie mondiale ainsi que sur le rôle des banques dans la politique de crédit, notamment pour les crédits octroyés aux PME. Cette rencontre, vouée à l'échange d'informations, a été très fructueuse et a débouché sur une compréhension réciproque relative aux thèmes abordés.

Lors de l'**Assemblée plénière d'automne**, les délégués ont approuvé une résolution relative à la révision de la loi fédérale sur le CO₂. Par ailleurs, les participants ont été informés des raisons pour lesquelles des conditions-cadre équitables relatives aux contrats d'entreprise ont une grande importance pour l'ensemble de l'industrie de la construction. L'orateur invité fut le Conseiller fédéral Ueli Maurer, qui s'exprima sur la manière dont la crise mondiale influencera notre pays l'an prochain également et sur «Les chantiers de l'armée et du traitement électronique des données» actuellement en cours au sein de son département.



En 2009, des délégués de nos organisations membres ont représenté les intérêts de constructionsuisse dans six groupes de travail. Le comité a défini pour chacun d'eux un cahier des charges détaillé, afin d'améliorer et d'homogénéiser leurs structures.

Groupe de travail «Produits de construction»

(présidence : Peter Schmalz, Nussbaumen près de Baden)

Il ne s'est réuni qu'une seule fois en 2009. La réunion a eu pour objet la préparation de la séance de la Commission fédérale des produits de la construction de juin 2009. Le groupe de travail a abordé des questions liées à la révision de la Directive relative aux produits de construction et à la marge de manœuvre dont dispose la Suisse dans ce domaine à l'échelle internationale. Plusieurs membres de **constructionsuisse** ont participé à la réunion de juin 2009 du VASCC (commission préparatoire du Standing Committee on Construction).

Groupe de travail «Contrat d'entreprise KBOB»

(présidence : Roger Wälchli, Remetschwil)

Le **contrat d'entreprise KBOB pour prestations individuelles** est utilisé depuis une année et demie. Selon la statistique de la KBOB, près de 300 modèles de contrat sont téléchargés chaque mois. Lors d'une séance en automne 2009, nous avons constaté qu'il n'est pas nécessaire d'envisager des modifications de ce contrat. S'agissant du contrat d'entretien et de maintenance KBOB, cinq cours d'introduction ont été organisés au printemps 2009 réunissant près de 300 participants. Plusieurs articles ont aussi été publiés dans la presse spécialisée. La structure uniforme du contrat a permis d'atteindre un niveau élevé de standardisation et des conditions de contrat harmonisées (CG) pour les prestations de services. Le nouveau contrat offre une utilisation simplifiée et une grande flexibilité pour chaque situation. Il est aussi harmonisé avec la procédure d'adjudication et l'administration des contrats est rendue ainsi plus efficiente. Dans la pratique, il existe de multiples formes mixtes de contrats EG et ET. Le **contrat EG/ET de la KBOB** a pour objectif d'effectuer une séparation claire entre

ces deux types de contrat (EG = exécution complète d'un projet de construction déjà planifié, ET = planification et exécution complète d'un projet de construction). Le contrat EG est surtout utilisé dans le domaine de la construction de bâtiments. Le contrat ET devra tenir compte des conditions spécifiques différentes pour la construction de bâtiments et pour le génie civil; c'est pourquoi deux contrats ET séparés seront élaborés. Les documents de tous les contrats établis à ce jour peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site KBOB. En 2010, celle-ci organisera des séminaires pour présenter les différents types de contrat.

Groupe de travail «Marchés publics»

(présidence : Max Studer, Olten)

La révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics est restée en rade, suite à la vive opposition manifestée par les cantons. La décision prise par le Conseil fédéral le 17 juin 2009 d'entreprendre d'abord la révision de l'ordonnance sur les marchés publics écarte en grande partie les propositions faites par **constructionsuisse**, visant une application rapide et en profondeur. Néanmoins, **constructionsuisse** a eu la possibilité de se prononcer sur le projet de nouvelle ordonnance. L'harmonisation souhaitée – qui demeure notre objectif principal – pourra être réalisée via la loi fédérale ou le cas échéant à l'échelon cantonal par le biais du concordat intercantonal. **constructionsuisse** mène actuellement des pourparlers dans ce sens et poursuivra les démarches pour traduire dans les faits les souhaits qu'elle avait formulés lors de la procédure de consultation sur la révision de la loi fédérale.

Groupe de travail «Délais de paiement»

(présidence : Patrick Hauser, SSE)

Au niveau de la Confédération, les délais de paiement contractuels dans le domaine de la construction s'élevaient par le passé au moins à 60 jours. Différentes interventions déposées au Parlement fédéral (en particulier la motion «von Rotz») ont sollicité la réduction des délais de paiement pour tous les fournisseurs et autres prestations d'entrepreneurs. Face à cette situation, le groupe de travail de **constructionsuisse** et de la KBOB a examiné la meilleure façon de réduire les délais de paiement. Quatre



E

séances de travail ont suffi au groupe pour déboucher sur des propositions concrètes. C'est ainsi que, se fondant sur le résultat des consultations des offices, le Département fédéral des finances a mis en vigueur, le 1^{er} janvier 2010, des directives sur les délais de paiement élaborées par le groupe de travail. Celles-ci fixent impérativement les délais de vérification et de paiement valables pour le domaine de la construction à l'échelon de la Confédération. En vertu de ces directives, les services d'achat ont l'obligation, dès le 1^{er} janvier 2010, de convenir d'un délai de paiement de 30 jours au plus (délai de vérification compris ; pour le décompte final, sans le délai de vérification) dans les contrats de prestations de construction (y compris les acomptes), en ce sens que le délai de vérification par la direction des travaux ne doit pas excéder 10 jours (et 30 jours pour le décompte final). Toute exception doit être annoncée et signalée dans l'appel d'offres et annoncée. L'application de ces directives sera examinée au moins une fois par année par la KBOB, qui procédera par sondages. En cas d'inobservation de ces directives, la KBOB peut en exiger l'application.

Groupe de travail
«Aménagement du territoire»

(présidence : Charles Buser, **construction suisse**)

Au cours de l'année sous revue, le groupe de travail a voué une attention toute particulière au projet de loi fédérale sur le développement territorial (LDTer), qui avait été mis en consultation jusqu'au 17 avril 2009 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le groupe de travail a rejeté catégoriquement ce projet qui allait bien au-delà des objectifs prévus. Pour le remplacer, **construction suisse** a exigé un remaniement ponctuel de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Le Conseil fédéral a renoncé par la suite à entreprendre une révision totale de la loi et souhaite maintenant opposer à l'initiative pour le paysage un contre-projet indirect, strictement limité au niveau de sa thématique, sous la forme d'une révision partielle de la LAT. Se fondant sur les propositions de son groupe de travail, **construction suisse** avait précisé, déjà à mi-2009, les principaux éléments d'une révision limitée de la LAT, en adressant un courrier à la Conférence

suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). Le groupe de travail examinera en détail le message du 20 janvier 2010 concernant la révision partielle de la LAT.

Association Plate-forme
Avenir de la construction

(Conseiller national Hans Rutschmann, président)

L'activité essentielle de l'Association Plate-forme Avenir de la construction repose sur l'encouragement de l'innovation et l'amélioration de l'image de l'industrie de la construction. Il s'agit en particulier d'encourager des projets de R & D (recherche et développement) et de P & D (pilote et démonstration). Lors d'une séance à Tolochenaz, notre plate-forme s'est présentée à des entrepreneurs de la Suisse romande et a évoqué des projets qui pourraient être menés ensemble. Le symposium organisé lors de Swissbau 2010 «Le nouveau refuge Monte-Rosa et la cellule habitable Self: deux prototypes pour la constructions de l'avenir» a remporté un franc succès. Ces deux projets, présentés par de brillants orateurs, procurent de nouvelles références pour l'avenir de la construction. D'autres informations peuvent être consultées sur le site www.zukunftbau.ch.

Autres commissions

En 2009, **construction suisse** était aussi représentée au sein des commissions suivantes :

- la Commission fédérale d'accréditation (AKKO)
- le groupe d'échanges d'expériences pour l'observation de la conjoncture KOF EPFZ
- le groupe d'experts en statistiques économiques (WISTA) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
- le Comité consultatif pour les normes de construction (NBB)
- le groupe de travail des relations avec l'UE (GRECO) d'economiesuisse
- la Commission suisse pour les questions immobilières (CSQI)
- la Commission «Energie / Environnement» de l'usam
- la Commission «Mobilité et Développement territorial» de l'usam
- le Comité consultatif du Salon Swissbau



Il est indispensable d'harmoniser et de coordonner les intérêts de la construction afin que la branche puisse parler d'une même et seule voix concernant les thèmes phares. Cette tâche est réalisée en premier lieu par le comité et les groupes de base, avec le soutien du secrétariat central.

Le **comité** s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année écoulée. Outre les points habituels à l'ordre du jour, il a consacré une séance extraordinaire, au début du mois d'octobre, pour adapter les idées directrices et la stratégie de notre organisation. Par ailleurs, le comité s'est penché de manière intensive sur les dossiers suivants : hypothèque légale des artisans et entrepreneurs, marchés publics et révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Il a également défini les mandats encore ouverts des groupes de travail de **constructionsuisse**.

Dans le cadre des élections relatives au renouvellement du **comité, organe directeur de constructionsuisse**, MM. Jacques Grob et Arthur Wettstein se sont retirés après une activité bien remplie, lors de l'assemblée plénière de printemps du 23 avril 2009. Leurs fonctions ont été reprises par André Renggli, président de l'Association suisse de l'industrie des gravières et du béton (ASGB) et président du groupe de base «Production et négoce» ainsi que par Hans-Peter Domanig, nouveau représentant de l'Alliance d'organisations de l'industrie de la construction et président de l'Association suisse des entrepreneurs généraux (ASEG).

L'échange d'informations et la préservation des intérêts spécifiques des groupes de base ont été à l'ordre du jour des **trois séances ayant réuni le secrétariat central et les directeurs des groupes de base**. Ces intérêts se sont surtout exprimés lors des séances des groupes de base, au cours desquelles les délégués des organisations membres ont sans cesse la possibilité de faire valoir leurs préoccupations et leurs points de vue, qui sont d'une grande utilité pour la coordination interne et pour donner de nouvelles orientations à **constructionsuisse**. Par ailleurs, les lignes directrices en matière de communication ont été remaniées et finalisées, en collaboration avec les directeurs des groupes de base, de manière à mettre en œuvre une communication homogène.

Outre les nombreuses séances tenues au courant de l'année, il faut souligner que les consultations auprès des organes et organisations membres se déroulent par voie électronique. A l'avenir, la coordination et la conciliation des intérêts pourraient être améliorées par la tenue rigoureuse des délais fixés aux associations pour acheminer leurs prises de position internes.

L'équipe du **secrétariat central de constructionsuisse** est demeurée inchangée au cours de l'année écoulée. Elle est composée de Charles Buser (directeur), Gaby Wild-Weber (assistante de direction), Michael Zürcher (collaborateur scientifique), Curt Mayer (délégué aux médias) et Barbara Eix (secrétaire remplaçante). La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) offre son soutien logistique par le biais d'un contrat de services. L'organisation, les moyens financiers et les tâches du secrétariat central sont consignés dans un document, appelé concept d'entreprise, approuvé par le comité.





Comité

Présidence

- Keller Robert, ancien Conseiller national, Président

Présidents des groupes de base

Planification

- Hagmann Alfred J.
sia Société suisse des ingénieurs et des architectes

Gros œuvre

- Messmer Werner, Conseiller national,
SSE Société Suisse des Entrepreneurs

Second œuvre et techniques du bâtiment

- Weiss Emil
USM Union suisse du métal

Production et négoce

- Grob Jacques (jusqu'au 23.04.09)
ASGB Association suisse de
l'industrie des graviers et du béton
- Renggli André (à partir du 23.04.09)
ASGB Association suisse de
l'industrie des graviers et du béton

Autres membres du comité

- Barrillier Gabriel
FMB Fédération genevoise des métiers du bâtiment
- Hufschmid Werner
Fédération Infra
- Wettstein Arthur (jusqu'au 23.04.09)
- Domanig Hans-Peter (à partir du 23.04.09)
ASEG Association suisse des entrepreneurs généraux

Secrétariat central de l'association faitière

- Buser Charles, directeur
- Eix Barbara, secrétaire remplaçante
- Mayer Curt, délégué aux médias
- Wild-Weber Gaby, assistante de direction
- Zürcher Michael, collaborateur scientifique

Directeurs des secrétariats de groupe

Planification

- Marti Mario
usic Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils

Gros œuvre

- Fehle Martin
SSE Société Suisse des Entrepreneurs

Second œuvre et techniques du bâtiment

- Saladin Gregor
USM Union suisse du métal

Production et négoce

- Weller Wilhelm P.

Organisations membres

Planification

- FAS Fédération des architectes suisses, Bâle
- CHGEOL Association suisse des géologues, Soleure
- CRB Centre suisse d'études pour la rationalisation
de la construction, Zurich
- fsai Fédération suisse des
architectes indépendants, Rüşchlikon
- FSU Fédération suisse des urbanistes, Saint-Gall
- IGS Ingénieurs-géomètres suisses, Soleure
- OSD Organisation Suisse des directeurs de travaux, Zurich
- sia Société suisse des ingénieurs et des architectes, Zurich
- Swiss Engineering UTS, Zurich
- usic Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils, Berne

Gros œuvre

- Fédération Infra, Zurich
- construction en bois, association suisse des
entreprises de construction en bois, Zurich
- SSE Société Suisse des Entrepreneurs, Zurich
- VSG Association suisse des constructeurs
de voies ferrées, Nussbaumen
- ASEG Association suisse des entrepreneurs généraux, Berne



G

Second œuvre et techniques du bâtiment

- alu.ch Association suisse de l'aluminium, Zurich
- SolSuisse Association suisse des commerces spécialisés dans les linoléums, revêtements de sol spéciaux, tapis, moquettes et parquets, Aarau
- FMB Fédération genevoise des métiers du bâtiment, Genève
- FRM Fédération romande des maîtres menuisiers, Lausanne
- FRMB Fédération romande des métiers du bâtiment, Lausanne
- FRMPP Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres, Sion
- FVE Fédération vaudoise des entrepreneurs, Tolochenaz
- GSGI Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment, Lucerne
- intérieursuisse, Association suisse des décorateurs d'intérieur, professionnels de l'ameublement et selliers, Soleure
- ISP Communauté d'intérêts de l'industrie suisse du parquet, Heimberg
- JardinSuisse Association suisse des entreprises horticoles, Zurich
- FFF Fédération professionnelle suisse du secteur des fenêtres et façades, Bachenbülach
- CSFF Centrale suisse des constructeurs de fenêtres et façades, Dietikon
- SESE Société des Entrepreneurs Suisses en Echafaudages, Berne
- USGBS Union Suisse des Grossistes de la Branche Sanitaire, Altdorf
- ASEPP Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres, Wallisellen
- USM Union suisse du métal, Zurich
- suissetec Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment, Zurich
- ASTF Association suisse toitures et façades, Uzwil
- USIE Union suisse des installateurs-électriciens, Zurich
- VST Association suisse de l'industrie des portes, Bachenbülach
- VSD Association suisse des entreprises de systèmes de plafonds et d'aménagement intérieur, Dietikon
- VSSM Association suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles, Zurich

Production et négoce

- cemsuisse Association suisse de l'industrie du ciment, Berne
- fibrecem Association suisse du fibrociment, Niederurnen
- FSHBZ Association suisse des fabricants d'adjuvants pour béton, Zurich
- ASGB Association suisse de l'industrie des graviers et du béton, Berne
- HGC Commerciale, Société commerciale de la Société Suisse des Entrepreneurs, Zurich
- Groupement des fabricants de matériel électrique, Zurich
- KSV Association suisse des producteurs de briques silico-calcaires, Lyss
- Rigips SA, Mägenwil
- ASCA Association suisse du commerce de l'acier et de la technique du bâtiment, Bâle
- SwissBeton Association pour les produits suisses en béton, Berne
- ASMMC Association suisse des marchands de matériaux de construction, Zurich
- V.Y.P. Association du béton cellulaire, Zurich
- ASITEC Association suisse de l'industrie de la terre cuite, Berne
- VSBM Association suisse de l'industrie des machines de chantier, Bâle

Autres organisations membres

- ASR Association suisse de déconstruction, triage et recyclage, Kloten
- CHfms Facility Management Services, Maur
- Constructiongenève, Genève
- Constructionvaud, Tolochenaz
- ConstructionValais, Sion
- EPF Zurich, section construction, environnement et géomatique, Zurich
- Association cantonale soleuroise des arts et métiers, Soleure
- Conférence lucernoise de l'industrie de la construction, Lucerne
- FRS routesuisse - Fédération routière suisse, Berne
- SVIT Suisse, Association suisse des fiduciaires immobiliers, Zurich
- GTS Groupe spécialisé de la sia pour les travaux souterrains, Sargans
- Chambre économique de Bâle-Campagne, Liestal



L'année 2009 a été caractérisée par une activité soutenue. Même si l'évolution a affiché des différences marquées entre les secteurs et les régions, l'industrie de la construction a cependant prouvé, une année de plus, qu'elle constitue bien un pilier central de l'économie nationale. Les secteurs de la planification, de la construction, du second œuvre et des techniques du bâtiment ont travaillé à plein régime, si bien que l'industrie de la construction peut, dans l'ensemble, être satisfaite de l'année écoulée.

Grâce à un carnet satisfaisant des commandes, la construction, 4^e branche économique du pays, a pesé dans la valeur ajoutée brute de notre économie. Le génie civil a largement contribué à ce bon résultat, alors que le bâtiment a connu une évolution latérale. La construction a pu tirer profit de façon importante des mesures conjoncturelles prises par la Confédération. Dans certains secteurs, l'activité a été vive au cours de l'exercice sous revue. Il suffit de jeter un regard sur celui du logement: au troisième trimestre, plus de 64'000 logements étaient en chantier (+ 10 %). Cependant, le nombre de logements achevés a stagné à 11'000 unités et ceux avec permis de construire, avec 12'870 unités, ont diminué de 7 %.

Bureaux de planification bien occupés

La situation des affaires a constamment été positive et le carnet de commandes était bien étoffé. Les bureaux d'ingénieurs étaient plus optimistes que les bureaux d'architectes. Les réserves de travail ont légèrement crû; de même, la valeur globale des constructions relative aux nouveaux contrats a augmenté tant dans le secteur du logement que dans le secteur public. La valeur globale de planification d'immeubles industriels et artisanaux a, par contre, continué à se rétrécir.

Des volumes importants pour le secteur principal de la construction

Etant donné que l'industrie de la construction ressent peu la crise conjoncturelle généralisée, la situation du gros œuvre relevée durant l'exercice sous revue peut être jugée réjouissante dans l'ensemble. Au troisième trimestre, le chiffre

d'affaires nominal relatif aux prestations des entrepreneurs de la construction était de 6,1 % supérieur à celui de l'année précédente et a atteint le record de 5,4 milliards de francs. Les réserves de travail ont aussi évolué de façon favorable. Les constructions pour l'économie ont reflété le cycle des investissements des entreprises et, par conséquent, réagi de façon très sensible aux orientations à la baisse. Ainsi, le secteur artisanal et industriel a évolué de manière cyclique et a subi à nouveau une nette diminution. Des écarts importants ont été enregistrés dans les différentes régions du pays.

Second œuvre et techniques du bâtiment

La situation du second œuvre a évolué à un bon niveau comme les années précédentes, même si les entrepreneurs continuent à être moins confiants en l'avenir. Dans le secteur sanitaire, les affaires n'ont pas bougé au cours du troisième trimestre; la branche a stagné à un niveau moyen. Les réserves de travail ont de nouveau légèrement diminué pour avoisiner un niveau analogue à celui du début d'année. La branche du chauffage est demeurée relativement stable et s'est retrouvée pratiquement au même niveau que les quatre années précédentes.

Stabilisation des prix de la construction

En comparaison globale, les prix de la construction ont enregistré en 2009 une baisse de 1,9 %, après avoir connu un pic absolu en octobre 2008. Si l'on prend en considération uniquement le semestre d'été d'avril à octobre 2009, on constate une stabilisation à + 0.1 %. Cette évolution est due, d'une part, au fait que les prix des matériaux de construction ont légèrement augmenté. D'autre part, la raison à cela est aussi la stabilisation de l'économie en général. S'agissant des ventes de ciment, qui constituent toujours un indicateur important de la marche des affaires dans la construction, elles ont augmenté de 2,2 % à 4,3 mio. de tonnes durant l'année écoulée. Le fait qu'au cours du 4^e trimestre, les livraisons aient augmenté de plus de 5 % reflète bien l'activité toujours vive qu'a connue la construction en 2009.



Pas de politique climatique expérimentale

La branche de la construction fournit une importante contribution pour réduire les émissions de CO₂; de plus, cette branche est fortement touchée par les mesures relevant de la politique climatique. L'assemblée plénière de constructionsuisse du 12 novembre 2009 exige la poursuite de la politique climatique, qui s'est avérée jusqu'ici efficace, et l'abandon d'expériences par une révision totale de la loi sur le CO₂.

Succès de la politique climatique en Suisse

constructionsuisse constate avec grande satisfaction que la Suisse atteindra les objectifs du protocole de Kyoto dans le cadre de la loi sur le CO₂ en vigueur. Aussi ne voit-elle aucune raison valable de modifier ce modèle efficace prévoyant aussi des mesures volontaires avant tout. C'est pourquoi on ne saurait abroger la loi actuelle ainsi que l'envisage le Conseil fédéral, mais il convient de l'adapter de manière ciblée pour garantir la poursuite de la politique efficace au moyen des mesures volontaires de l'économie. La réduction visée de 20 % des émissions de CO₂ est réaliste selon **constructionsuisse**, car il est possible d'atteindre ces objectifs avec les instruments disponibles.

Pas de rattachement impératif au commerce de certificats d'émission de l'UE

constructionsuisse rejette catégoriquement le rattachement proposé du système suisse d'échange de quotas d'émission à celui de la Communauté européenne. Les réglementations du système de l'UE pour la période de 2012 à 2020 n'en sont qu'au stade d'élaboration et ne

devraient être définitivement fixées qu'en 2011 au plus tôt. Ainsi, il est risqué d'opérer un rattachement impératif en ce moment, car cette mesure privera la Suisse d'une quelconque marge de manœuvre en la matière et entravera la croissance de même que les possibilités de développement de l'économie. Lors de ses délibérations à l'époque, le Parlement fédéral avait déclaré que la loi sur le CO₂ ne devrait pas freiner la croissance. La suppression de cette «clause permettant la croissance» est entièrement erronée compte tenu de la situation économique actuelle. La Confédération ne saurait relancer la conjoncture en injectant des centaines de millions de francs et, dans le même temps, empêcher la croissance potentielle par des dispositions légales nuisibles à l'économie.

Pas de course suisse en solitaire

La Suisse est appelée à emboîter le pas de l'étranger lors de la fixation des objectifs climatiques après 2012. Pour ce faire, elle doit avoir connaissance des éléments-clés contraignants d'un accord international et attendre leur ratification avant de décider unilatéralement de mesures ambitieuses de politique climatique.

Oui à l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂

Selon **constructionsuisse**, il convient d'appuyer la poursuite du système d'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ tel qu'il est ancré dans la loi. Car c'est exclusivement ce système qui entraînera des investissements directs pour garantir l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et qui permettra de sauvegarder les emplois.

12 novembre 2009



**Compte de pertes et profits
du 1.1.09 - 31.12.09**

Produits	31.12.2009	Budget 2009	Comptes 2008
Cotisations ordinaires membres (cot. de base)	156'666.65	150'000.00	152'500.00
Cotisations supplémentaires	400'000.00	400'000.00	400'000.00
Perte sur débiteurs	0.00	0.00	-3'500.00
Autres produits	70'801.05	38'000.00	41'360.03
Recettes sur projets	0.00	20'000.00	45'000.00
Produits extraordinaires	0.00	0.00	0.00
Total des produits	627'467.70	608'000.00	635'360.03
Charges			
Frais de personnel	373'907.05	332'000.00	312'133.00
Location/chauffage	32'603.95	33'500.00	33'488.85
Imprimés, communications, campagnes, propagande, documentation pour le public, contributions à des associations	74'868.10	74'000.00	59'461.10
Mandats à des tiers	53'812.60	57'300.00	61'860.45
Dépenses pour projets	0.00	20'000.00	60'000.00
Frais pour séances, ass. plénières, frais généraux	58'790.41	60'000.00	58'468.55
Téléphone, Internet, ports, matériel de bureau	16'545.10	16'500.00	14'474.40
Coûts infrastructures, prestations informatiques, amortissements, impôts	13'681.95	25'500.00	30'349.45
Total des charges	624'209.16	618'800.00	630'235.80
Résultat	3'258.54	-10'800.00	5'124.23
	627'467.70	608'000.00	635'360.03



Bilan
au 31.12.09

Actifs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Actifs circulants			
Banques/comptes de chèques postaux	13'421.13	118'847.18	-105'426.05
Dépôts à terme	651'679.30	500'000.00	151'679.30
Créances sur cotisations des membres/prestations	4'304.00	51.20	4'252.80
Autres créances	5'612.77	10'251.63	-4'638.86
Actifs de régularisation	4'098.30	4'117.75	-19.45
Total des actifs circulants	679'115.50	633'267.76	45'847.74
Actifs immobilisés			
Inventaire/informatique	0.00	0.00	0.00
Total des actifs immobilisés	0.00	0.00	0.00
Total des actifs	679'115.50	633'267.76	45'847.74
Passifs			
Capital étranger à court terme			
Engagements livraisons/prestations	40'528.25	30'189.20	10'339.05
Autres engagements à court terme	0.00	0.00	0.00
Dettes en compte courant SSE/institutions sociales	88'424.85	55'654.50	32'770.35
Passifs de régularisation	17'097.50	17'617.70	-520.20
Total du capital étranger à court terme	146'050.60	103'461.40	42'589.20
Capital étranger à long terme			
Provisions projets et actions	211'000.00	211'000.00	0.00
Total capital étranger à long terme	211'000.00	211'000.00	0.00
Fonds propres			
Capital	318'806.36	322'064.90	3'258.54
Bénéfice net	3'258.54		
Total des passifs	679'115.50	633'267.76	45'847.74



**Dachorganisation der Schweizer Bauwirtschaft
l'organisation nationale de la construction
organizzazione nazionale della costruzione**

**bauenschweiz
construction suisse
costruzione svizzera**

Impressum

Layout k+k visuelle gestaltung, Berne www.k-k.ch
Impression Sihldruck SA, Zurich
Illustrations Curt Mayer, Stéphanie Couson EPF Zurich, Energiedienst
Traduction Jean-Paul Rey, Françoise Gilg

Weinbergstrasse 55 case postale 8042 Zurich Téléphone 043 268 30 40 Fax 043 268 30 44
info@bauenschweiz.ch www.constructionsuisse.ch

